



# Glaire et la Presqu'île

## Février 2020

Flash-info n° 134 de la Commune de **Glaire**  
Imprimé par nos soins



### Edito Du Maire

L'édition de ce flash info clôture sa parution pour le mandat de la municipalité actuelle (2014-2020). Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal sans oublier le personnel communal pour leur implication dans la vie et les différentes activités communales durant ces six années. Une seule liste (groupement de 15 candidats) est présente à l'occasion de ces élections mais chacun (une) d'entre nous en participant au vote du 15 mars marquera ainsi l'intérêt qu'il porte à la vie locale et la démocratie de proximité. Il est vrai que bien d'autres sujets nous préoccupent actuellement que ce soit la situation économique ou la santé de beaucoup d'entre nous avec le manque de professionnels ainsi que le coronavirus qui se répand très rapidement au niveau mondial et depuis peu de temps en France. A l'instant où j'écris ces quelques lignes, les Ardennes comptent un seul cas, c'est pourquoi il ne faut pas sombrer dans une ambiance anxiogène tout en demeurant prudent et vigilant. Toutefois, suite à des directives nationales afin de préserver les personnes âgées, la direction de la maison de retraite nous a informée que les visites étaient suspendues et que par voie de conséquence les enfants des écoles ne pouvaient plus accéder au réfectoire aménagé dans leur établissement. Nous les accueillons donc dans une salle communale qui est équipée jusqu'au retour d'une situation revenue à la normale. Merci également aux dirigeants et encadrants de l'école de pose de Tarkett pour leur aide apportée gracieusement à notre commune (page 3).

Bonne lecture, André GODIN

### La commune anime les vacances d'hiver



Gai, l'écolier ce sont les vacances, mais que faire quand il pleut? (Suite page 2)

### Animaux domestiques: rappel à la loi



Quand les animaux tissent des amitiés improbables, souvenons nous que nos compagnons à quatre pattes sont parfois imprévisibles. Comme nous, il faut les éduquer et ne pas leur permettre de déroger aux règles que nous devons leur faire respecter.



Récemment dans le village, un chien doux, affable, bonhomme, civilisé, qui allait de l'un à l'autre au gré de ses rencontres, ne supporta pas l'un de ses congénères tenu en laisse par son maître et l'agressa. Dieu merci, sans lui laisser trop de traces. Le maire rappelle à tous les propriétaires de chien que l'arrêté préfectoral N° 489 du 12 novembre 1979 modifié le 28 février 1985 stipule:

**Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse. Leurs fonctions naturelles ne pourront être tolérées que dans les caniveaux des voies publiques.**

**Le non respect de la loi est passible d'une amende minimale de 33€**

## Gai gai l'écolier, ce sont les vacances de février



En 2016, à l'initiative des élus: Sylviane Wanwets-Winkel, Daniel Guy, Dominique Charlot et Elisabeth Randonnet, la commune a mis à disposition des enfants en vacances, les moyens pour leur insuffler l'envie de faire par soi-même.

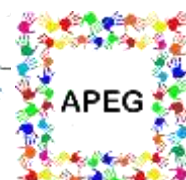
Après le tricotin, le miel et les sucreries, les sapins, la vannerie, les enfants ont profité de ces vacances d'hiver pour réaliser des sorcières qui se rendent au sabbat. A l'image de leur personnage, les artistes, eux aussi, ont eu droit à un goûter mérité.



## Le pot des associations Glairoises



Tous les ans, une association de la commune organise ce qu'il est coutume d'appeler le pot des associations. Ce 28 février, Valérie Chemin, la présidente de « l'ASTT GLAIRE » s'est acquittée de cette mission en soulignant les bons rapports entre associations et élus communaux.



## Glaire, le village, les gens, et le centre d'expertise Tarkett (TEC)



*Salle des fêtes de Iges*



*Salle de classe de l'école élémentaire*

Créé en 1993 sur le site de Tarkett Sedan, le Centre d'Expertise Tarkett (TEC) est en charge de la formation des entreprises de pose et de la validation des revêtements de sols fabriqués en Europe.

Dans le cadre de ces missions, et

suivant les conseils de messieurs Cornez (Responsable du Centre d'Expertise) et Cresson Technicien Applicateur, le TEC a procédé au remplacement du revêtement d'une salle de classe de l'école élémentaire pendant les vacances de février.

La commune bénéficie régulièrement des prestations de la Société Tarkett. L'avant dernière en date concerne la salle des fêtes de Iges qui peut être mise à disposition des habitants dans de bonnes conditions.

## Famille rurale: l'assemblée générale



Le 27 février, en présence de M. Maguin et Margot Forget, vice président et animatrice de la fédération départementale famille rurale, la présidente Patricia Nicolas a déclaré ouverte l'assemblée générale famille rurale de Glaire. Le rapport moral qui exposait les activités des sections de l'association a été approuvé par les adhérents, tout comme le bilan financier présenté par la trésorière Anne-Marie Anciaux. Avec six adhérents élus, le conseil d'administration compte désormais 14 membres. La secrétaire adjointe Marie Mougeolle a proposé un projet de voyage le 12 juillet sur le canal du centre.



## La SAS Actega Rhenacoat communique

Après avoir investi depuis 15 ans plus de 12 millions d'euros dans une aire de stockage de produits dangereux et la rénovation du bâtiment de 4000 m<sup>2</sup>, la SAS Actega Rhenacoat classée « Sévés III seuil bas » depuis 2016, investit 1.5 million d'euros pour agrandir son laboratoire de recherche et développement qui passera de 400 m<sup>2</sup> actuellement à 1000 m<sup>2</sup>.

L'entreprise, spécialisée dans la production de peintures et vernis pour emballages métalliques, procédera à l'essai d'une **sirène d'alerte le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Le déclenchement du signal national d'alerte émis par la sirène, le jour de l'expérimentation, ne doit pas inquiéter les habitants de la

commune puisqu'il s'agit d'un exercice simulant un accident. La population n'aura donc aucune consigne d'autoprotection à mettre en œuvre.

Pour les modalités de l'essai, il sera émis un cycle unique du signal sonore national d'alerte d'une durée 1 minute 41 secondes.

## Les travaux de fin de mandat



Pour se protéger des pluies parfois torrentielles qui dévalent les champs du mont d'Iges en menaçant d'inondation les habitations de Villette, la commune a fait rehausser le ralentisseur situé sur le chemin de Villette à Iges, limitant ainsi la propagation des eaux qui sortiraient du fossé.

Rue de la folie Charles, des bordures ont été installées pour canaliser les camions qui circulent entre « Selcom » et la rue de Bellevue. Beaucoup de poids lourds avaient tendance à mordre le bas côté et arracher le bitume de la route qu'il fallait consolider régulièrement.

## Quand la Meuse et le Ruz débordent



Ardenne Métropole a délégué la gestion des eaux de la Meuse et du Ruz à l'Etablissement Public de l'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA, porteur du projet). La commune, représentée par le maire et l'adjoint aux travaux, a participé à la réunion du comité de pilotage le 24 février dernier. Le maître d'œuvre: la société « EGIS EAU » a présenté le calendrier qui prévoit une phase de conception pendant 31 mois, et 48 mois pour la recherche des entreprises et la réalisation des travaux. A noter que l'étude du ruisseau le Ruz (limite entre les territoires de Sedan et Glaire sera réalisée en 6 mois.

## Les rendez-vous de la presqu'île

### Vendredi 13 mars 2020

Randonnée pédestre: Les terres authentiques  
Wadlincourt

### Samedi 14 mars 2020 à 20h

Loto animé par « Savoir et détente, AS Glaire et l'APEG » Hall des sports de Glaire ouverture: 18h

### Dimanches 15 et 22 mars 2020

Elections municipales

### Samedi 21 mars 2020 à 18h30

Messe à l'église de Glaire

### Samedi 28 mars 2020

Randonnée pédestre de nuit départ 20h  
gaufres au retour

### Lundi 6 avril 2020 à 19h30

Conseil municipal

### Vendredi 10 avril 2020

Randonnée: La ferme de Maisoncelle.  
Crêpes à la ferme.

**Glaire en infos sur [www.mairie-glaire.fr](http://www.mairie-glaire.fr)**

Mairie de Glaire — 5, place de la Mairie — Tél 03 24 27 26 53 — Courriel : [glaire@wanadoo.fr](mailto:glaire@wanadoo.fr)